

[FICHE FINANCE] CONTRÔLE DE GESTION

Le contrôle des associations (4) : le contrôle comptable et fiscal

Auteur associé | Actu experts finances | Fiches Finances | France | Publié le 28/03/2022

L'analyse financière d'une association est bien sûr un élément clé d'un audit. En préalable, il est cependant indispensable de procéder à une étude de la qualité du contrôle interne mis en place par l'association en matière comptable. En effet, un contrôle interne défaillant implique que les informations utilisées dans le cadre de l'analyse financière devront être vérifiées sous peine de décrédibiliser cette analyse. De la même manière, un autre point à regarder est la situation de l'association au regard de l'administration fiscale. Là aussi, un positionnement fiscal fragile imposera un travail complémentaire avant l'analyse financière.

Contrôle comptable interne de l'association

De manière générale, un processus comptable peut être divisé en quatre fonctions principales qu'il convient de séparer :

- le constat d'une opération (par exemple, recevoir une facture d'achat, préparer les règlements aux fournisseurs) ;
- la réalisation d'une opération, d'une transaction (par exemple, signer le bon à payer d'une facture fournisseur, signer les chèques aux fournisseurs) ;
- l'enregistrement d'une opération (par exemple, comptabiliser la facture, enregistrer les chèques de règlements) ;
- le contrôle des opérations (par exemple, vérifier que les factures payées sont toutes visées du bon à payer, vérifier les états de rapprochement de banques).

Lorsqu'un processus est ...

POUR ALLER PLUS LOIN

- Le contrôle des associations (3) : les relations collectivité/association
- Le contrôle des associations : les relations collectivité/association (2)